

Florence, 15 octobre 2012

## NOTE A L'ATTENTION DE TOUS LES MEMBRES DE L'INSTITUT

### Objet : Jours fériés et de fermeture des locaux de l'Institut en 2013

Je vous prie de bien vouloir noter la liste ci-dessous des jours fériés et de fermeture des bureaux à l'Institut pour l'année civile 2013 :

<b>1 - 4 janvier</b>	<i>Fêtes de début d'année</i>
<b>28 mars</b>	<i>Jeudi saint</i>
<b>29 mars</b>	<i>Vendredi saint</i>
<b>1<sup>er</sup> avril</b>	<i>Lundi de Pâques</i>
<b>1<sup>er</sup> mai</b>	<i>Fête de travail</i>
<b>15 août</b>	<i>Assomption</i>
<b>1 novembre</b>	<i>Toussaint</i>
<b>23 - 31 décembre</b>	<i>Fêtes de fin d'année</i>

La fermeture du mois d'août (10 jours au total) correspond à 9 jours de congé annuel, soit à 9 jours à compenser dans le cadre de l'horaire flexible. Par conséquent, en application de la décision n. 51/07 du Président, pour l'année 2013 le nombre maximum des jours récupérables sous forme de flexibilité négative s'élève à trois (3).

L'Institut restera fermé pendant la période du 8 au 21 août 2013.  
L'activité reprendra normalement le jeudi 22 août 2013.

Les Départements et les Services, en consultation avec le Secrétaire Général, peuvent interrompre leurs activités à partir du 1<sup>er</sup> août.

Cette liste devra, dans toute la mesure du possible, être respectée pour l'organisation des activités de l'Institut, et notamment des séminaires, conférences, colloques, etc., afin d'éviter des problèmes logistiques et des frais supplémentaires.

Les jours de congé annuel non épuisés à la date du 31 décembre 2013 seront reportés d'office, dans les limites fixées par les dispositions statutaires, sur l'année suivante.

The Secretary General  
(original signé)  
Pasquale Ferrara